

## DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Département du  
VAL D'OISE

Du 3 octobre 2023

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

## OBJET

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Décision Modificative  
du budget du CCAS

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Chantal HUET donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI  
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS  
Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN  
Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

La présente décision modificative du budget du CCAS a principalement pour objet l'affectation des recettes à hauteur de 32 000 euros versées par la commune sur la ligne budgétaire 74741 et correspondantes au complément du budget initial réparties comme suit :

1 - Le versement d'un montant de 27 000 euros pour la rénovation et la mise aux normes électriques des logements de la résidence autonomie imputé sur le budget du CCAS, sur la ligne budgétaire 657381 (subventions de fonctionnement aux organismes publics).

2 - Le versement d'un montant de 5 000 euros pour les activités socio-culturelles de la fin de l'année, imputé sur le budget du CCAS, sur la ligne ASC 6068 (Autres matières et fournitures)

Le détail des modifications proposées est le suivant :

FONCTIONNEMENT								
ANTENNE	FONCTION	NATURE	DESIGNATION	BP/AS	DEPENSES DM1	RECETTES DM1	TOTAL BUDGETE	MOTIF
VILLE	01	74741	Communes			32 000,00	32 000,00	
CCAS	428	6068	Autres matières et fournitures		5 000,00		5 000,00	Activités Socio Culturelles de fin d'année
CCAS	4238	657381	Subventions de fonctionnement aux organismes publics		27 000,00		27 000,00	Mise aux nouvelles normes électricité
TOTAL FONCTIONNEMENT					32 000,00	32 000,00		

Nota- Le Maire,  
Présidente du CCAS  
certifie exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur le  
site de la ville le  
19/10/2023

Que la convocation  
du Conseil  
d'administration du  
CCAS a été faite le  
27 septembre 2023

Et que le nombre des  
membres en exercice  
est de : **11**

Votes pour : 10

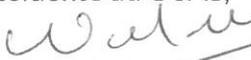
Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative du budget du CCAS.

Pour extrait conforme, Beauchamp le 3 octobre 2023

Le Maire,  
Présidente du CCAS,

  
Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,

Maud SAID 